

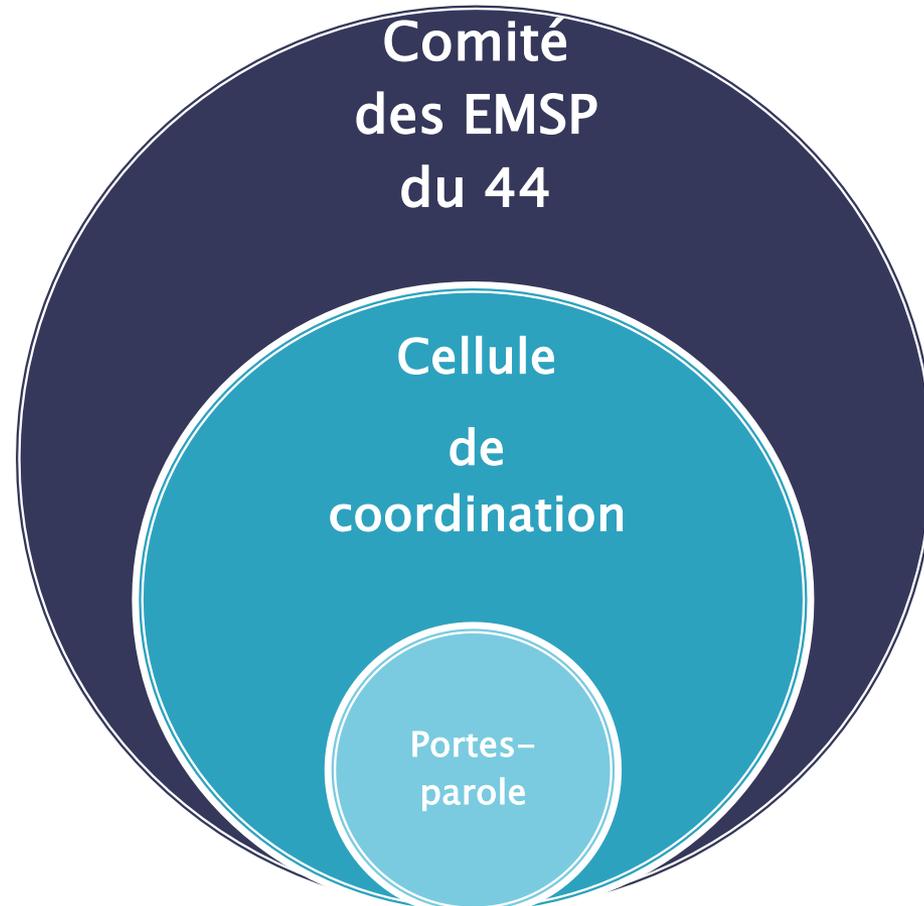
Préambule :

Depuis au moins 10 ans, l'ensemble des Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP) de Loire-Atlantique se réunissent 2 fois par an dans une optique de rencontre, de partage d'informations, de questionnements et d'harmonisation des pratiques.

Après discussion et accord de toutes les équipes, la création du Comité des EMSP du 44, porté par l'association COMPAS, est entérinée afin de permettre une représentation fédératrice de l'ensemble des acteurs.

L'association Compas est missionnée par l'ARS en termes d'animation et de coordination territoriale en Loire-Atlantique et est invitée à ce titre à faciliter les échanges et améliorer la lisibilité des interventions des différentes EMSP du territoire.

Mise en place du comité des EMSP du 44



Missions

du Comité des EMSP du 44

- ▶ Favoriser les échanges et renforcer le travail collaboratif entre les différentes équipes mobiles du territoire
- ▶ Partager les besoins repérés sur le terrain et tendre vers un diagnostic commun sur la situation sur notre territoire
- ▶ Accroître la lisibilité des pratiques des EMSP du 44 par une mise en commun et un travail d'harmonisation
- ▶ Être force de proposition de nouveaux projets collaboratifs en soutien des équipes

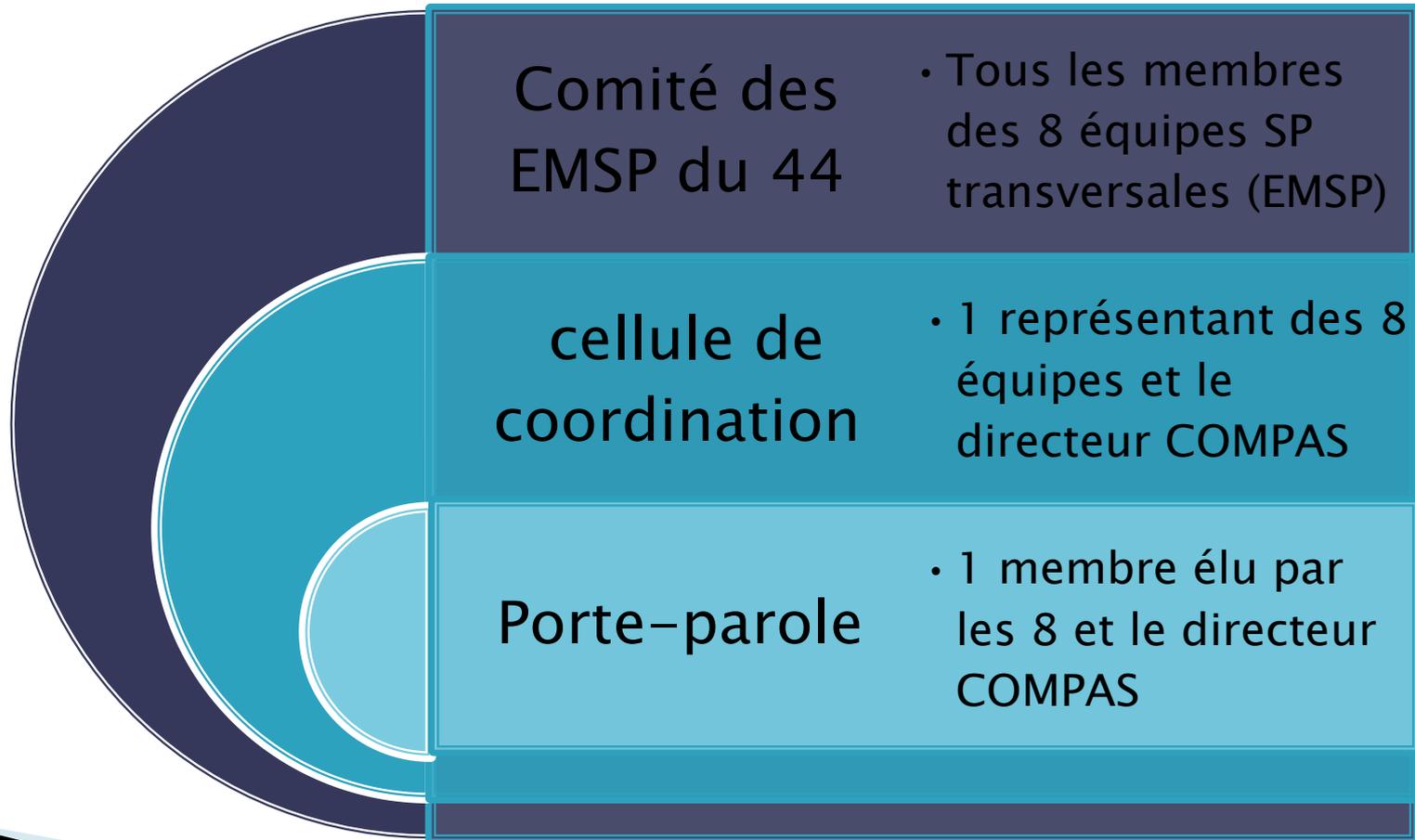
▶ **La cellule de coordination:**

Elle assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'action des projets discutés et validés avec les membres du Comité des EMSP.

Les porte-paroles

- ▶ Ils assurent l'animation des rencontres de la cellule de coordination. Ils n'ont pas de rôle décisionnaire, mais un rôle de représentation si nécessaire auprès des partenaires et/ou tutelles ou tout autre acteur souhaitant échanger avec le Comité des EMSP du 44.

Mise en place du comité des EMSP du 44



Les membres représentatifs élus à la cellule de coordination au 13/09/2019:

- ▶ EMSP ICO : Julia QUINTIN
 - ▶ RESPEL SAINT NAZAIRE : Christine PEAUD
 - ▶ EMSP CHU NANTES : Aurélie LEPEINTRE
 - ▶ EMSP LE CONFLUENT : Claire FERON
 - ▶ ERRSPP NANTES : Marine LETEILLIER
 - ▶ COMPAS : Coraline VIGNERAS
 - ▶ EMSP CHATEAUBRIANT : André COLPAERT
 - ▶ EMSP ANCENIS : Sabine PEILLON
-
- ▶ Porte-parole élu : Sabine PEILLON, accompagnée du directeur de COMPAS.

Article 4 : modalités de fonctionnement

- ▶ Le comité des EMSP se réunit au moins 2 fois/an.
 - ▶ A tour de rôle, chaque EMSP accueille, organise la journée, coordonne l'ordre du jour et fait le compte rendu. La cellule de coordination, comme chacune des équipes, peut proposer des points à l'ordre du jour.
 - ▶ La cellule de coordination se réunit au moins 1 fois par semestre, à l'invitation des porte-parole, dont 1 fois en début d'année.
 - ▶ Elle peut décider de la mise en place de groupes de travail en fonction de son plan d'action.
- 

Positionnement du Comité des EMSP du 44

- ▶ Vis-à-vis des établissements porteurs : le comité n'a pas pour objet de se substituer aux directions, il n'est pas un acteur de négociation auprès des tutelles.
- ▶ Vis-à-vis de l'association COMPAS: le comité est porté par les statuts de l'association (missionnée par l'Ars dans l'animation et la coordination territoriale), mais décide seul de son règlement interne.
- ▶ Vis à vis du GHT 44: une collaboration peut être envisagée, le Comité n'est pas une instance stratégique et politique du territoire.
- ▶ Vis-à-vis de l'ARS et des autres partenaires : le comité est un regroupement représentatif des équipes plus visible pouvant être un interlocuteur privilégié.